



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONCLUSION D'UNE CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A  
L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES**

**DÉCISION N° DM-24-285  
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, chargé de l'administration générale ;

**VU** les statuts de l'Association Générale des familles,

**CONSIDÉRANT** que cette association poursuit un objet statutaire portant sur l'élaboration d'une politique familiale visant à faire respecter et à promouvoir les droits des familles, ce que poursuit également la Ville parmi ses politiques publiques,

**CONSIDÉRANT** les besoins exprimés par l'association pour accueillir une ludothèque à destination de ses membres,

## D É C I D E

**DE CONCLURE**, à titre gratuit, avec l'Association Générale des familles, représentée par son président Monsieur Philippe Souweine, une convention de mise à disposition des locaux sis 104 rue Diderot, pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de douze ans.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240916-lmc1H12424H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/09/2024 Date de Publication : 16/09/2024
--